RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 1FBC6E43-173F-4AE1-8FBF-481259685ECF

13/02/25
A 279

CMP HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 240 000 euros
Siège social : 542, Route de l'Etang
ZI Lucinges
01370 VAL REVERMONT
333 158 277 RCS BOURG EN BRESSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 7 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le sept février,
A 10 heures,

Monsieur Michel PIROUX,
Demeurant [redacted]

Agissant en qualité de Président de la société CMP HOLDING sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital décidée par décision unanime des associés du 16 janvier 2025.

Le Président rappelle que :

- les associés, par décision unanime en date du 16 janvier 2025 ont décidé une réduction du capital social d'un montant maximum de 26 160 euros pour le ramener de 240 000 euros à 213 840 euros par voie de rachat de 13 365 actions de 16 euros chacune, au prix unitaire de 3 333,33 euros, appartenant à :

  - Cédric PIROUX : pour 82 actions
  - David PIROUX : pour 82 actions
  - Michel PIROUX : pour 1 471 actions

Cette décision a été prise sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas la somme de 26 160 euros.

Le Président indique :

- que la réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes, les créanciers sociaux ont disposé, dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'opposition,

- que cette décision unanime a été déposée au Greffe du Tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE le 17 janvier 2025 et que ce dépôt faisait courir le délai légal d'opposition,

- qu'à la date du 7 février 2025 soit à l'expiration du délai de vingt jours fixé à l'article R.225-152 du Code de commerce, aucune opposition n'a été faite dans le délai légal par un créancier antérieur au dépôt.

Paraphe

Docusign Envelope ID: 1FBC 3E43-173F-4AE1-8FBF-481259685ECF

En conséquence, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision unanime des associés du 16 janvier 2025, le Président :

- Constate la réalisation de la condition suspensive dont les associés avaient assorti leur décision ;

- Constate la réalisation définitive de la réduction du capital social d'un montant de 26 160 € pour le ramener de 240 000 € à 213 840 € par voie de rachat de 1 635 actions de 16 euros chacune, au prix unitaire d'environ 3 333,33 €, appartenant à Messieurs Cédric, David et Michel PIROUX, dans les proportions indiquées ci-dessus ;

- Constate en conséquence, que les actions rachetées sont annulées à compter de ce jour et les sommes dues aux associés concernés au titre de cette réduction de capital, leur seront versées au siège social à compter de ce jour ;

- Et que la modification des statuts décidée par la décision unanime du 16 janvier 2025 est devenue définitive.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Monsieur Michel PIROUX
Président

[redacted]640D...

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
AIN
Le 13/02/2025 Dossier 2025 00007542, référence 0104P01 2025 A 00279
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro